

## ENSEIGNANTES OU ENSEIGNANTS

SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE ET CONTRAT

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Joignez-vous à la grande famille des enseignantes et enseignants du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) pour des contrats et de la suppléance occasionnelle dans les champs suivants :

Préscolaire et primaire	Anglais langue seconde	Culture et citoyenneté québécoise	Mathématique
Adaptation scolaire	Art dramatique	Éducation physique	Musique
Francisation	Art plastique	Français	Sciences

Tu souhaites donner un sens à ton travail au quotidien et faire une différence dans la vie scolaire et sociale des élèves? Au CSSDGS, tous les employés y contribuent, chacun à sa façon. Voici ce qui t'attend dans le milieu scolaire :

### TON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Une organisation qui a pour mission la réussite scolaire et sociale de près de 32 500 élèves, dans un réseau de 56 établissements. [Découvrir le CSSDGS](#). Nous encourageons un équilibre sain entre le travail et la vie personnelle, c'est pourquoi nous t'offrons entre autres :

- Une banque de congés personnels;
- Congé durant la période estivale;
- Un régime de retraite généreux à prestations déterminées;
- Des assurances collectives avantageuses (médicaments, dentaire, salaire, etc.).

### TES CONDITIONS D'EMPLOI

- Salaire selon le statut : au taux horaire de suppléance en conformité avec la convention collective en vigueur **OU** de 52 799 à 102 857 \$ par année, selon les qualifications et l'expérience;
- Un programme d'insertion professionnelle (FIER) qui soutient et accompagne le nouveau personnel enseignant tout au long de ses 5 premières années :
  - ✓ Séminaire d'accueil en début d'année;
  - ✓ « Cafés pédagogiques » offerts durant l'année pour discuter de sujets en lien avec la pédagogie et la gestion de classe;
  - ✓ Formation, mentorat, accompagnement de groupe ou individualisé;
  - ✓ Accès au programme d'auto-formation [« Cadre 21 »](#) qui permet de développer un savoir-faire et des habiletés en enseignement.
- Un programme de [relève à la direction d'établissement](#);
- Un programme de tutorat;
- Des équipes multidisciplinaires où le partage d'expertise est hautement valorisé;
- Une organisation qui reconnaît son personnel;
- La chance de participer à différents comités et de mettre en lumière vos compétences!

### TES QUALIFICATIONS

#### Pour obtenir un contrat :

Permis, autorisation provisoire d'enseigner ou brevet d'enseignement dans LA spécialité ;

**OU**

Permis, autorisation provisoire d'enseigner ou brevet d'enseignement dans une AUTRE spécialité **ET** un certificat universitaire ou une expérience récente cumulative d'une année d'enseignement (200 jours) dans la matière à enseigner.

#### Pour faire de la suppléance :

**Étudiants** : Formation universitaire en cours.

**Enseignants** : Permis, autorisation provisoire d'enseigner ou brevet d'enseignement dans une spécialité.

**Candidats non légalement qualifiés** : Certificat en accompagnement à l'enseignement au primaire **OU** baccalauréat dans une discipline pertinente au champ d'enseignement et avoir de l'expérience dans la matière à enseigner.

### DEVENIR ENSEIGNANT

Pour connaître les différents parcours professionnels et scolaires qui mènent au métier d'enseignant : [Devenir enseignant | Gouvernement du Québec](#)

## ENSEIGNANTES OU ENSEIGNANTS

SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE ET CONTRAT

**Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries**

### POSTULE DÈS MAINTENANT

Le défi t'intéresse? Tu peux soumettre ta candidature en ligne en cliquant [ici](#).

Si vous répondez aux exigences d'emploi et aux qualifications demandées, votre candidature sera acheminée vers la plateforme [Scolago](#), notre plateforme qui vous donnera accès aux demandes de suppléances et aux offres de contrats.

*Le CSSDGS remercie tous les candidats et les candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues.*

*Le CSSDGS est engagé dans un [programme d'accès à l'égalité en emploi](#) et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.*

*Le personnel du CSS des Grandes-Seigneuries est assujetti à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) ainsi qu'aux dispositions amenées par l'adoption du projet de loi 94 depuis le 30 octobre 2025. Cette loi vise notamment à élargir l'interdiction du port de signes religieux à l'ensemble du personnel travaillant ou étant appelé à se présenter auprès des élèves. Cette dernière stipule que tous les membres du personnel doivent exercer leurs fonctions à visage découvert, s'abstenir de porter tout signe religieux et utiliser exclusivement le français dans le cadre de leurs fonctions.*

